

Aux partenaires de la CCT
Aux présidents et gardes de triage
Aux entreprises forestières

Sion, le 27 janvier 2020

Salaires 2020

Mesdames, Messieurs,

Les partenaires sociaux n'ont pas réussi à trouver un accord sur la hausse des salaires 2020. De ce fait, le comité de Forêt Valais a décidé lors de sa séance du 24 janvier 2020, de renoncer à une hausse généralisée des salaires, mais de faire appel aux comités de triage de récompenser les efforts de leurs collaborateurs. En effet, le travail en forêt est risqué et éprouvant. Ces dernières années, le personnel forestier a permis aux triages de remplir les objectifs en termes de surfaces de forêts protectrices entretenues. Les pressions se font plus grandes afin de maintenir un équilibre budgétaire, parfois au détriment de la fierté professionnelle, notamment en matière de sylviculture. Le bon travail réalisé et l'atteinte des objectifs quantitatifs méritent une reconnaissance que vous saurez traduire par des mesures salariales ou autres.

Nous profitons de la présente pour remercier l'ensemble des collaborateurs du secteur forestier pour leur engagement et leur souhaitons une bonne nouvelle année 2020 en pleine santé.

Pour le comité Forêt Valais / Walliser Wald :

La directrice



Christina Giesch

CC : SFCEP

Salaires minimaux 2020

Les salaires minimaux et les classes de salaire restent inchangés.

Règles :

- Les changements de classe se font au 1er janvier de l'année en cours.
- Il faut **au moins 8 mois** de travail effectif en forêt dans une même entreprise pour être comptabilisé comme une année d'expérience.
- Le décompte d'expérience commence au 1er janvier de l'année qui suit l'obtention du CFC.
- La fonction définie dans le contrat de travail fait foi.

Qualification/Fonction	Salaire minimum 2020	
	fr./h	fr./mois
1 GARDE FORESTIER DIPLOME : chef de triage et responsable d'entreprise	37.85	6'908
2 GARDE FORESTIER DIPLOME ET CONTREMAITRE DIPLOME : sous responsabilité du chef de triage ou de l'entreprise	32.25	5'887
3a FORESTIER-BUCHERON CFC SPECIALISE avec 5 ans et plus d'expérience et spécialisation (responsable de machines, responsable de câblage, grimpeur ou autres spécialisations avec brevet/certificat reconnu)	30.20	5'515
3b FORESTIER-BUCHERON CFC : dès le premier janvier de l'année suivant l'accomplissement de quatre années entières d'expérience professionnelle en forêt ou formateur d'apprenti	29.05	5'303
4 FORESTIER-BUCHERON CFC , dès le premier janvier de l'année suivant l'accomplissement de deux années entières d'expérience professionnelle en forêt.	27.55	5'027
5 a) FORESTIER-BUCHERON CFC , depuis l'acquisition du CFC Forestier-bûcheron jusqu'au premier janvier de l'année suivant l'accomplissement de deux années entières d'expérience professionnelle en forêt. b) PRATICIEN FORESTIER AFP , dès le premier janvier de l'année suivant l'accomplissement de trois années entières d'expérience professionnelle en forêt. c) OUVRIER : non diplômé, au moins 5 ans d'expérience en forêt en Suisse au premier janvier de l'année en cours	26.40	4'814
6 PRATICIEN FORESTIER AFP , depuis l'acquisition de l'AFP Praticien forestier-bûcheron jusqu'au de l'année suivant l'accomplissement de trois années entières d'expérience professionnelle en forêt.	24.80	4'530
7 MANŒUVRE : non diplômé, moins de 5 ans d'expérience en forêt en Suisse	24.45	4'466

Salaires apprentis 2020

Veillez trouver ci-dessous les recommandations pour les salaires des apprentis pour l'année 2020. Ils restent inchangés comparé à 2018.

<u>APPRENTI</u>	2020
1 ^{ère} année	770.-
2 ^{ème} année	1'220.-
3 ^{ème} année	1'680.-